

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009  
Réception par le Prefet : 23/03/2009  
Publication : 27/03/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-7-2

Séance du vendredi 20 mars 2009

### FONDS D'ACTION CULTURELLE

### SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 4 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle au titre du Soutien aux Expressions Artistiques, des subventions pour un montant total de 129 300 € aux associations citées dans les tableaux (*annexe 1 au rapport*).
- ❖ Autorise le Président à signer :
  - l'avenant 2009 à la convention de partenariat 2006/2008 entre l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et la FSMA (*annexe 2 au rapport*) ;
  - la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Arcangelo Alsace (*annexe 3 au rapport*).

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées, le cas échéant, sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :
  - Programme D721, opération 2009-D721-9999, imputation 65-311-6574-2347-371, concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant total de 129 300 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions